

PROCÈS-VERBAL de la cent-quarante-et-unième réunion extraordinaire de la **SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mardi 1^{er} mars 2022 à 9 h, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 29 MARS 2022

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BENOIT, Monique Professeure, Département des sciences infirmières	X		LABERGE, Martin Professeur, Département des sciences sociales		X*
BOUCHARD, Carl Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie	X		MARTIN, Suzanne Chargée de cours, Département des sciences de l'éducation	X	
GOUJAA, Raef Professeur, Département des sciences comptables	X		PUIGGROS, Otilia Chargée de cours, Département des sciences sociales	X	
GOSSELIN, Éric Professeur, Département de relations industrielles	X		ST-PIERRE, Isabelle Professeure, Département des sciences infirmières		X*
Invités	Présent	Absent	Observateurs	Présent	Absent
BENSOUSDA, Reda Coordonnateur du développement de l'innovation numérique et de la cybersécurité	X		LAFONTAINE-BOYER, Karelle, Agente de recherche, Décanat des études	X	
FAUBERT-RAYMOND, Emilie Agente de recherche, Décanat des études	X		LAPOINTE, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	
Présidente	Présent	Absent	Secrétaire	Présent	Absent
FORGET, Hélène Doyenne des études	X		COUSINEAU, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	

*Absence motivée

La présidente de la sous-commission des études et doyenne des études, madame Hélène Forget, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 01.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Projet de création de baccalauréats par cumul avec appellation (BACCAP) et de modification au *Régime des études de premier cycle* concernant l'intégration des BACCAP
3. Projet de création d'un baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP) en innovation numérique
4. Prochaine réunion (29 mars 2022)
5. Clôture de la séance

2. Projet de création de baccalauréats par cumul avec appellation (BACCAP) et de modification au Régime des études de premier cycle concernant l'intégration des BACCAP

La doyenne des études donne une brève définition du baccalauréat par cumul avec appellation et invite ensuite madame Emilie Faubert-Raymond, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le projet.

Madame Faubert-Raymond présente d'abord les principales caractéristiques du BACCAP :

- Structure de diplomation à la sortie;
- Vise l'acquisition de connaissances et de compétences transversales dans une perspective interdisciplinaire;
- Composé d'un ensemble prédéfini de programmes (certificats, majeures, mineures);
- Objectifs qui lui sont propres et qui se superposent à ceux des programmes qui le composent;
- Double finalité : marché du travail ou études supérieures;
- Respecte une logique pédagogique : cours d'introduction ou de fondements disciplinaires, cours d'approfondissement et de spécialisation, activités d'intégration et de synthèse;
- Progression dans les apprentissages.

Madame Faubert-Raymond énumère ensuite les différents avantages du BACCAP, à la fois pour les étudiant·es (confère une meilleure lisibilité au diplôme, grande flexibilité dans la construction du parcours académique, formation interdisciplinaire permettant l'acquisition de compétences multiples, transversales et spécifiques) et pour l'UQO (meilleure promotion et mise en valeur des programmes de 30 et 60 crédits, levier supplémentaire d'attractivité, possibles passerelles entre les certificats et certains programmes de baccalauréats spécialisés, bonification de l'offre de formations à l'attention des populations étudiantes non traditionnelles, décloisonnement des expertises disciplinaires, collaboration interdisciplinaire). Elle ajoute que le BACCAP est utilisé par l'Université de Montréal, HEC et Polytechnique, mais très peu utilisé dans le réseau UQ.

Finalement, madame Faubert-Raymond rappelle que le projet de BACCAP est accompagné d'un projet de modification du *Régime des études de premier cycle* afin d'y intégrer le BACCAP, notamment ses objectifs, ses règles générales, ses règles particulières et les procédures à suivre pour faire une demande de BACCAP.

Un membre se demande si le BACCAP est appelé à durer dans le temps ou s'il servira plutôt de porte d'entrée pour la création d'un baccalauréat disciplinaire « traditionnel ». La doyenne des études répond qu'elle estime que le BACCAP perdurera au moins une dizaine d'années. Le seul obstacle qu'elle entrevoit est la possibilité que le ministère de l'Enseignement supérieur restreigne ou mette fin à ce type de développement de programmes. À la suite d'un commentaire sur la question d'interdisciplinarité, la doyenne des études répond qu'elle y voit plus d'avantages que de désavantages, mais qu'il reste encore beaucoup de travail à faire afin de bien intégrer l'interdisciplinarité dans nos programmes.

D'autres questions et commentaires des membres portent sur le développement de futurs BACCAP : l'on se demande dans quelles autres disciplines seront développés les BACCAP, si l'on prévoit des problématiques avec certains programmes professionnalisants et l'on suggère aussi d'arrimer les BACCAP avec les besoins du marché du travail. La doyenne des études assure les membres de la sous-commission des études que le Décanat des études sera prudent dans le développement des BACCAP et que ceux-ci seront gérés par une agente de soutien administratif à la gestion des études du Décanat des études. Madame Faubert-Raymond ajoute qu'il n'y a pas de plan de développement des BACCAP pour l'instant.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création de baccalauréats par cumul avec appellation (BACCAP) (résolution 141X-SCE-314).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de modification au *Régime des études de premier cycle* concernant l'intégration des BACCAP (résolution 141X-SCE-315).

3. Projet de création d'un baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP) en innovation numérique

La doyenne des études invite monsieur Reda Bensouda, coordonnateur du développement de l'innovation numérique et de la cybersécurité, ainsi que madame Emilie Faubert-Raymond, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le projet.

Monsieur Bensouda donne d'abord une définition de l'innovation numérique et de la cybersécurité et situe le BACCAP en innovation numérique par rapport à la stratégie de développement de l'innovation numérique et de la cybersécurité à l'UQO, laquelle comprend quatre volets :

1. Développement de programmes de formation
2. Stratégie de communication
3. Ressources matérielles et infrastructures
4. Développement de la recherche

Il présente ensuite les objectifs du BACCAP en innovation numérique. Les finissant·es seront aptes à :

- Incorporer des technologies numériques dans des processus d'innovation;
- Créer de nouvelles entreprises par le développement de nouvelles technologies numériques et/ou d'une nouvelle utilisation de ces technologies;
- Transformer des entreprises existantes par le développement de nouvelles technologies numériques et/ou d'une nouvelle utilisation de ces technologies.

Il ajoute que le programme permettra aux étudiant·es de développer leur créativité et qu'ils et elles seront en mesure d'intervenir en matière d'innovation numérique à différents niveaux dans les organisations : niveau stratégique, niveau tactique et niveau opérationnel. Monsieur Bensouda énumère ensuite les différents avantages du BACCAP en innovation numérique, à la fois pour les étudiant·es (développement de compétences complémentaires en gestion et en technologie) et pour l'UQO (augmentation de l'attractivité des certificats en technologies et en administration, aucuns frais liés à l'offre

du programme, développement de l'image de marque en innovation numérique et cybersécurité, arrimage avec les besoins et les orientations de la zone d'innovation numérique Connexité et du marché du travail).

Monsieur Bensouda précise que le BACCAP en innovation numérique mènera à l'obtention du grade de bachelier en administration des affaires (B.A.A.). Il explique que l'étudiant·e devra choisir 2 certificats parmi la liste prédéfinie du volet gestion (certificat en administration des affaires, certificat en gouvernance et cybersécurité, certificat en gestion des technologies d'affaires – *à venir au trimestre d'hiver 2023*) et 1 certificat parmi la liste prédéfinie du volet technologies (certificat en réseaux informatiques et cybersécurité, certificat en technologies de l'information). Il ajoute que l'obtention du BACCAP sera conditionnelle à la réalisation d'un projet intégrateur d'envergure en innovation numérique. Monsieur Bensouda termine sa présentation en faisant ressortir les aspects novateurs du BACCAP en innovation numérique :

- Interdisciplinarité
- Approche par problèmes (APP)
- Équité, diversité et inclusion (ÉDI)
- Sigles de cours CYB

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création du baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP) en innovation numérique (résolution 141X-SCE-316).

4. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mardi 29 mars 2022.

5. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de la levée de l'assemblée à 10 h 08.

Original signé par :

La présidente, Hélène Forget
La secrétaire, Geneviève Cousineau